

A

43LM 188/2²

MARCHES avec les Sociétés Tréfileries et Laminoirs du Havre et les
cables de Lyon pour la fourniture de cables téléphoniques.

C.A. 12. 9.45

COMMISSION DES MARCHES DES CHEMINS DE FER

Séance du 20 aout 1945

Câbles téléphoniques (N° 318) (75.130.713 frs)
Rapporteur M. MASSELIN

Le Rapporteur précise que ce dossier concerne des marchés passés à neuf entreprises pour des fournitures de câbles téléphoniques nécessaires pour la remise en état du réseau de télécommunication de la S.N.C.F.

Les prix sont tout-à fait comparables à ceux payés par les P.T.T. pour des fournitures identiques.

Le Rapporteur propose l'approbation du marché et la Commission émet un avis favorable.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 12 septembre 1945

QUESTION II ter - Compte rendu de la délégation de pouvoirs donnée au Président par le Conseil d'Administration dans sa séance du 1er août 1945.

PV. (p.8)

M. le PRESIDENT rend compte des affaires suivantes qui ont été réglées dans le cadre de la délégation :

I - Marchés et Commandes

- Marchés avec les Sociétés Tréfileries et Laminoirs du Havre et les câbles de Lyon pour la fourniture de câbles téléphoniques.

Le Conseil prend acte de ce compte rendu.

du.....12 SEP 1945

(Question N° 111a)

3 septembre 1945

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 septembre 1945

Compte rendu de la délégation de pouvoirs
donnée au Président par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 1er août 1945

En vertu de ces pouvoirs, les décisions indiquées ci-après
ont été prises :

I - Marchés et Commandes

2 août 1945 - Marchés avec les Sociétés Tréfileries et Laminoirs du Havre et les câbles de Lyon pour la fourniture de câbles téléphoniques.

Le réseau de télécommunication de la S.N.C.F. a subi de sérieux dommages au cours des opérations de guerre et sa remise en état nécessite la passation d'importantes commandes de câbles spéciaux.

Celles-ci ont été réparties par l'Office professionnel de la construction électrique entre les différents fabricants suivant leurs possibilités de fabrication. Le prix unitaire est identique pour chaque type de câble, quel que soit le fabricant.

Les prix sont d'ailleurs comparables à ceux acceptés par les P.T.T. pour des fournitures analogues.

Parmi les marchés ainsi passés, deux auraient été de la compétence du Conseil :

celui passé avec les Tréfileries et Laminoirs du Havre d'un montant de 25,8 millions de francs ;

celui passé avec les câbles de Lyon, d'un montant de 23,5 millions de francs.

.....